

Le Grimoire d'Éole



Bibliothèque
Ludothèque

Règlement d'ordre intérieur « Le Grimoire d'Éole » A.S.B.L »

La bibliothèque est gérée conformément aux décrets de la Fédération-Wallonie Bruxelles. Elle est placée sous l'autorité du Conseil d'administration de l'ASBL « Le Grimoire d'Éole » ; le personnel de cette ASBL en assure la gestion journalière. La bibliothèque est soumise à l'Inspection de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La bibliothèque « Le Grimoire d'Éole » fait partie du réseau Escapages qui gère le catalogue Caracol, le catalogue collectif géré par la Bibliothèque publique centrale du Brabant wallon (Fédération Wallonie-Bruxelles).

Les personnes assurant la permanence de la bibliothèque et de la ludothèque sont seules compétentes pour assurer l'exécution du présent règlement.

Celui-ci a été avalisé par le conseil d'administration en date du 23 février 2016

1. COORDONNÉES

Rue Lepage 7- 1360 Perwez

0471/36.75.76

bibliotheque@perwez.be

www.grimoiredeole.be

La bibliothèque dispose de sa page Facebook « Le Grimoire d'Éole » et

2. HORAIRES ET FERMETURES

Horaires d'ouverture :

Bibliothèque :

Mardi de 13h à 18h

Mercredi de 11h à 18h

Jeudi de 13h à 19h

Vendredi de 13h à 18h

Samedi de 9h à 13h

Ludothèque :

La ludothèque est ouverte le mercredi, le vendredi et le samedi aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Durant les congés scolaires, la ludothèque a le même horaire que la bibliothèque.



Fermetures

La bibliothèque et la ludothèque sont fermées:

- les dimanches, lundis et jours fériés légaux, ainsi que le 27 septembre.
- du 24 décembre au 2 janvier inclus.
- du 1^{er} août au 15 août inclus.

3. INSCRIPTION ET ACCÈS.

La bibliothèque et la ludothèque « Le Grimoire d'Éole » sont accessibles à tous, habitants de l'entité de Perwez ou non.

L'inscription est personnelle. Elle se fait sur présentation de la carte d'identité. Pour les lecteurs de moins de 18 ans, il est demandé à l'un des parents de remplir un document fourni par la bibliothèque, dans lequel il donne son autorisation pour l'inscription de son enfant. L'utilisateur doit également rendre complétée et signée l'attestation de prise de connaissance de la mise en conformité avec le règlement européen de protection des données personnelles (RGPD) pour le réseau public de lecture Escapages.

Les enfants de moins de 12 ans doivent être inscrits par un adulte (parent ou responsable).

Toute modification d'adresse d'un usager doit être signalée. Les données relatives à l'identité des usagers et leurs opérations d'emprunt sont confidentielles et leur accès est exclusivement réservé à la bibliothèque et à son réseau Escapages.

Lors de son inscription, le lecteur reçoit une carte Pass'thèque qui lui donne accès, sans frais d'inscription supplémentaires, aux autres bibliothèques et ludothèques du réseau Escapages.

(<http://www.escapages.cfwb.be>). Il lui suffira de s'acquitter de la redevance du prêt des livres en vigueur dans chaque bibliothèque, sans devoir s'y réinscrire.

Le lecteur muni d'une carte Pass'thèque acquise dans une autre bibliothèque du réseau Escapages a accès à la bibliothèque et à la ludothèque « Le Grimoire d'Éole » sans frais d'inscription supplémentaires et sans nouvelles formalités administratives d'inscription s'il est en ordre de cotisation dans sa bibliothèque de référence.

Toute carte perdue ou abimée sera remplacée aux frais du lecteur au prix de 2 €.

La perte ou le vol de la carte de lecteur doivent être immédiatement signalés. À défaut, l'utilisateur sera tenu pour responsable des documents empruntés sous son nom.

La consultation des ouvrages dans la bibliothèque est gratuite. Le lecteur est responsable des documents qu'il consulte.

La bibliothèque et la ludothèque sont ouvertes à tous, mais elles n'assurent aucune garderie. Nous demandons à nos lecteurs de respecter le rangement de la bibliothèque et de la ludothèque ; de ne pas manger, boire ou fumer dans nos locaux.



4. COTISATIONS

Cotisation : 6 €/an

La cotisation est familiale ; elle donne accès à la bibliothèque et la ludothèque à tous les membres d'un ménage vivant sous le même toit. Tous les membres bénéficiant de la cotisation familiale doivent être inscrits individuellement.

Rappel : pour les moins de 18 ans, le paiement de la cotisation est soumis à l'autorisation parentale (cf. modalités d'inscription).

5. PRÊT

Modalités et prix

Le lecteur doit être en possession de sa carte Pass'thèque au moment de l'emprunt.

Le prêt est consenti pour 3 semaines :

Section Adultes Livres, BD, Revues: 0,50 € / ouvrage

Section Jeunesse Livres, BD, revues : 0,20 € / ouvrage

DVD, CD, audiolivres : 0,80 € / document

Jeux : 0,50 € (jeux de moins de 25 euros de valeur), 1 € (autres) et 3 € pour les jeux « géants »

La ludothèque propose aussi des jeux géants à la location. Les conditions de prêt de ces jeux sont spécifiques et consultables ici : <https://www.grimoiredeole.be>, onglet Ludothèque-Jeux géants.

Tous les livres de la bibliothèque sont empruntables, à l'exception des ouvrages professionnels.

Le nombre de documents empruntés n'est pas limité (ce nombre reste toutefois soumis à l'appréciation du bibliothécaire au-delà de cinq ouvrages empruntés simultanément).

L'utilisateur est responsable des ouvrages et des jeux qu'il emprunte. Lorsqu'un usager perd ou abîme ceux-ci, il est tenu de les rembourser.

Prolongation

Il est possible de prolonger le prêt des documents au comptoir de prêt, par mail ou par téléphone (sauf en cas de nouveautés ou de réservation par un autre lecteur).

Amendes de retard et rappels

Tout retard sera sanctionné par une amende : 0,05 €/jour et /ouvrage ou jeu.

Rappel : 1.50 € (+ frais d'expédition éventuels)

Un rappel (électronique/papier) sera envoyé au lecteur après 2 semaines de retard.

Il sera répété en cas de besoin après 6 semaines de retard.

Au bout de 2 mois de retard, les documents seront facturés (en sus de l'amende et des frais de rappel). La bibliothèque et la ludothèque se réservent le droit de recourir à toutes voies légales de recouvrement.

Aucun prêt ne pourra être consenti tant que les documents ayant fait l'objet d'un rappel n'auront pas tous été restitués, et tant que les sommes dues à la bibliothèque et/ou à la ludothèque n'auront pas été versées.

Bibliothèque publique *Le grimoire d'Éole* - ASBL

7, rue Joseph Lepage – 1360 PERWEZ –

0471/36.75.76 BNP - BE05 0017 2374 6075



Le Grimoire d'Éole



Bibliothèque
Ludothèque

Réservations

Les livres de la bibliothèque peuvent faire l'objet d'une réservation. Lorsque le livre est disponible, le lecteur en est averti et dispose de **10** jours pour venir le chercher. Passé ce délai, le livre est confié à la personne suivante sur la liste de réservations ou remis en rayon.

Le lecteur est invité à prévenir les bibliothécaires si le livre réservé ne l'intéresse plus.

Le lecteur peut également obtenir un livre localisé dans une autre bibliothèque via le prêt interbibliothèques.

Collectivités

~~Le prêt et les prestations pour les collectivités de l'entité (écoles, crèches, homes, ...) font l'objet d'une tarification forfaitaire en fonction du nombre d'ouvrages, de la durée du prêt et de l'animation.~~

Les collectivités de l'entité bénéficient de la gratuité d'inscription et de prêt à la bibliothèque et à la ludothèque.

Le prêt leur est consenti pour 6 semaines.

6. DONS DE LIVRES

La bibliothèque accepte sous certaines conditions les dons de livres. Ceux-ci doivent être récents, en bon état et répondre à sa politique d'acquisition. Elle se réserve le droit de refuser un don et de ne pas conserver un livre donné.

7. DIVERS

Visites : Les visites de groupes (scolaires ou autres) sont possibles le matin sur rendez-vous.

Suggestions : Tout lecteur peut faire des suggestions d'achat.

Accès Internet : Deux postes de consultation permettent au lecteur d'effectuer lui-même ses recherches documentaires via le catalogue informatisé et sur Internet. Il n'est pas possible d'imprimer des documents depuis les ordinateurs ni d'effectuer des photocopies.

Dons et mécénat : La bibliothèque accepte avec reconnaissance toutes les formes de support financier. En cas de dons de 100 euros ou plus, les donateurs sont dispensés à vie d'inscription et ne paient plus que les redevances de prêt. Il en va de même pour leurs enfants tant que ceux-ci vivent sous le même toit.

Pour l'ASBL *le Grimoire d'Éole*,
Marie-France Pierard,
Présidente,